



Citoyen aujourd'hui, électeur demain.

Pourquoi voter ?

- Les citoyens canadiens ayant 18 ans ou plus ont le droit de vote.
- Tous les votes sont égaux – votre vote compte autant que celui du premier ministre.
- Voter est une façon de participer activement à la vie démocratique. La participation de tous les citoyens et citoyennes est essentielle pour faire rayonner la démocratie.

Qui peut voter ?

Au Québec, vous pouvez voter lors d'une élection provinciale si :

- Vous avez 18 ans ou plus ;
- Vous avez la citoyenneté canadienne ;
- Vous habitez au Québec depuis au moins six mois ;
- Vous n'êtes pas sous curatelle et vous n'avez pas perdu le droit de voter.

S'inscrire pour voter

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Cette liste contient les noms et les adresses des électrices et des électeurs. Elle est utilisée pour administrer les élections. Cela vous permettra de recevoir la carte d'information de l'électeur par la poste lors du déclenchement d'une élection. Elle vous indique où et quand voter.



Puisqu'il y a trois paliers de gouvernement, il y a trois élections et chaque palier possède sa propre liste électorale. Pour savoir comment vous inscrire sur cette liste afin de voter :

- Lors d'une élection fédérale, communiquez avec Élections Canada ;
- Lors d'une élection provinciale, communiquez avec Élections Québec.
Attention : vous devez respecter certains délais ;
- Lors d'une élection municipale, communiquez avec la présidente ou le président d'élection de la municipalité.

En dehors d'une période électorale provinciale ou municipale, vous devez communiquer avec Élections Québec pour obtenir le formulaire d'inscription et la procédure à suivre.

Si vous doutez de l'exactitude de l'adresse à laquelle vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous devez vérifier cette adresse vous-même.

Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec Élections Canada, pour une élection fédérale, et aller sur le site Web d'Élections Québec, pour une élection provinciale ou municipale. Vous pouvez aussi appeler à Élections Québec.

S'informer avant de voter

Consultez les sites Web d'Élections Canada, d'Élections Québec et de votre municipalité. Ce sont vos meilleures sources d'information sur les élections et sur l'exercice du droit de vote pour savoir où, quand et comment voter.



Discutez de vos opinions avec vos amis et votre famille.

Informez-vous à propos des personnes candidates :

- Assistez à des débats ;
- Visitez leurs sites Web ;
- Consultez différents médias (télévision, radio, journaux).

Les paliers de gouvernement

Lorsque vous votez à une élection fédérale, provinciale ou municipale, vous votez pour une personne qui prendra des décisions pour votre communauté dans les champs de compétences qui lui appartiennent. Chaque palier exerce plusieurs responsabilités. En voici quelques exemples :

FÉDÉRAL

- Aéroports
- Citoyenneté et immigration
- Défense nationale
- Passeports
- Services postaux

PROVINCIAL OU TERRITORIAL

- Aide sociale
- Éducation
- Permis de conduire
- Soins de santé
- Transports et réseau routier

MUNICIPAL

- Aqueduc et égouts
- Bibliothèques
- Collecte des ordures
- Service de police et de protection contre les incendies

Impliquez-vous

Il y a plusieurs façons de vous impliquer lors d'une élection. Par exemple, vous pouvez vous porter candidat ou travailler pendant une élection. De nombreux emplois rémunérés sont disponibles pendant la période électorale.



Au Québec, vous pouvez postuler directement sur le site Web d'Élections Québec lors d'une période de recrutement. Vous pouvez aussi vous abonner à une infolettre, pour recevoir les offres d'emploi par courriel, ou communiquer avec Élections Québec.

Amenez vos enfants!

Lors d'une élection provinciale, vous pouvez initier vos enfants au processus électoral. Les enfants qui accompagnent leur parent ou un membre de leur famille peuvent voter à leur tour dans les petits bureaux de vote partout au Québec. Les jeunes répondent à une question spécialement conçue pour eux. Les résultats de ce vote spécial sont publiés à la suite de l'élection.

Au Canada...

- Le vote est libre, juste et accessible ;
- Le droit de vote est protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- Le vote est confidentiel : personne ne saura pour qui vous avez voté ;
- Votre vote vous appartient : vous décidez pour qui voter.

Vous souhaitez obtenir plus d'information ?



**élections
Québec**

www.electionsquebec.qc.ca

info@electionsquebec.qc.ca

418 528-0422 ou

1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)



www.elections.ca